



## Renseignement pour une personne à mobilité réduite (fauteuil)

-----  
Par MomoLasticot

Bonjour à tous,

Je me permet de vous écrire car j'ai un ami à moi qui quitte son logement et il se trouve embêté par certains points. Il est en fauteuil roulant et quitte son logement car il n'a plus la possibilité de vivre seul. Son logement n'est pas très adapté (couloirs étroit) mais il a fait des travaux d'aménagement (douche à l'italienne et rampe à l'extérieur car il y a des marches). Bien évidemment avec le frottement répété du fauteuil, il y a des marques sur les murs, les plinthes et quelques impacts sur la porte d'entrée lorsqu'il sort car étant mal installée, la porte se referme seule.

Le propriétaire et l'agence demandent à ce que tout soit nettoyé (logique) et rénové (càd les marques sur les murs, les plinthes etc et lui reproche les impacts sur la porte d'entrée). Il lui reproche également un trou fait dans le mur, abimant l'isolation extérieure par un technicien de sfr pour l'installation de la fibre...

Le propriétaire a demandé au dernier moment, un huissier, en plus de l'agence pour procéder à l'état des lieux de sorti.

Ma question se porte donc sur tous ces éléments. Peut on considérer cela comme de la vétusté en prenant en compte qu'il est en fauteuil roulant?

Merci beaucoup de vos précieuses connaissances sur ce sujet

-----  
Par janus2

Bonjour,

Non, ce n'est pas de la vétusté mais des dégradations. La vétusté serait, par exemple, une peinture ternie par le temps. Mais des impacts sont bien des dégradations que le bailleur pourra faire réparer aux frais du locataire s'il ne le fait pas avant.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Même avis. Ces traces d'impact sont à la charge du locataire.

Les aménagements ont-ils été faits avec l'accord du bailleur ? Sinon il pourrait aussi réclamer la remise en état d'origine.

-----  
Par MomoLasticot

Bonjour et merci de vos conseils.

Oui il en a été informé et a donné l'accord

-----  
Par yapasdequoi

Rapprochez vous de la MDPH, il peut avoir des aides pour la remise en état du logement.

-----  
Par TUT03

Bonjour

il peut recevoir une aide du fsl voir un assistant social auprès de la maison des solidarités du secteur

-----  
Par MomoLasticot

Merci beaucoup